



UNION LUXEMBOURGEOISE DE PATINAGE asbl  
affiliée à la  
Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace  
(FLSG)  
et à la Fédération Internationale de Patinage (ISU)  
[www.ulp.lu](http://www.ulp.lu)  
[ulp.secretariat@gmail.com](mailto:ulp.secretariat@gmail.com)

## MINUTES

### Assemblée générale de l'Union Luxembourgeoise de Patinage

le 19 mai 2024, 9:00

Cafétéria de la patinoire de Kockelscheuer

#### 1. Bienvenue du président de l'ULP et présences

Le président de l'ULP, M. Jimmy Stryhn Meyer, a souhaité le bienvenu aux participants à l'assemblée générale ordinaire (AGO).

Les parties et leurs délégués présents à l'AGO :

Club Hiversport-Patinage Luxembourg (CH-PL) : Mme Annabel Morgan (présidente)

Mme Giulia Spalletti (secrétaire)

Mme Cynthia Casini (membre du comité)

La secrétaire générale de l'ULP, Mme Juliana Berg, ainsi que le trésorier de l'ULP, M. Philippe Giltaire, ont été également présents à l'AGO.

#### 2. Appel nominal des clubs habilités à prendre part à l'AGO

Les invitations à l'AGO ont été envoyées aux Club Hiversport Patinage Luxembourg (CH-PL) et Lux Ice Emotion (LIE) par lettre recommandée AR le 4 mai 2024 à leurs adresses respectives publiées dans le RCS. Le même jour, l'invitation a été envoyée au CH-PL par courriel. Faute d'une adresse email officielle du LIE, l'invitation n'a pas pu leur être envoyée par courriel. Les deux clubs ont confirmé la réception de la lettre recommandée par accusée de réception.

LIE ne s'est pas présenté, ni a envoyé un représentant, ni s'est excusé.

CH-PL est représentés par 3 représentants dont les noms et les fonctions ont été communiqués à l'ULP le 12 mai 2024.

#### 3. Approbation de l'ordre de jour

L'ordre du jour a été envoyé avec l'invitation.

L'ordre du jour a été approuvé.

#### **4. Lecture et l'approbation du rapport de l'Assemblée générale ordinaire précédent**

Le rapport de l'AGO du 6 octobre 2022 a été approuvé. Le président de l'ULP a précisé qu'une AGO n'a pas eu lieu en 2023 en raison de la démission du comité exécutif en cours d'exercice. Un nouveau comité exécutif a été élu lors d'une AGE le 3 mars 2023.

#### **5. Rapport d'activité de l'ULP**

Le président de l'ULP a présenté le rapport d'activité de l'Union. Le rapport d'activités présente la période du mars 2023 au mai 2024.

- La nouvelle loi sur les ASBL nécessite l'adoption d'un nouveau statut de l'ULP. Le CH-PL a relaté que, lors de AGE du 18 mai 2024, leur nouveau statut a été approuvé par les membres. L'ULP a demandé un rapport sur les résultats du vote.

L'ULP a demandé un rapport sur le résultat du vote.

- Le président a présenté les nouvelles nominations au Cadre National et a souligné l'intérêt pour l'ULP et le patinage au Luxembourg de l'importance d'encourager les jeunes athlètes de poursuivre une formation de juge ou de spécialiste technique après la fin de leur carrière sportive active.
- Tests au Cadre National – le CH-PL a signalé que, dans la liste des lauréates du cadre espoir, le nom de Alison Morgan faisait défaut. Il sera ajouté :
- Convention Sportlycée – le président a présenté les objectifs de cette convention et les élèves proposés pour l'année scolaire 2024/25, et a mis l'accent sur l'implémentation du programme LTAD au sein de la fédération comme indiqué dans le rapport.
- Dispositif double carrière – le dispositif a été présenté avec tous les avantages dont les athlètes peuvent bénéficier. CH-PL a demandé à en savoir plus sur les critères de sélection. La secrétaire générale a présenté les critères et les candidats potentiels pour la saison prochaine, tout en soulignant que la sélection reste de la compétence des entraîneurs et de l'ULP. La secrétaire générale a apporté plus de précisions sur la mise en place de ce dispositif et a expliqué comment celui-ci peut aider les athlètes à concilier leur vie sportive et leur vie scolaire.

Dans ce contexte, il a été constaté que tant CH-PL que ULP a fait face à une présence très basse aux entraînements des athlètes de haut niveau du cadre et de l'ISU line du club. ULP s'engage de mettre en place les règles plus contraignantes pour ses membres concernant la participation aux entraînements régulières et à ceux organisés pour le cadre national et de compléter ainsi les règles et guidelines régissant le cadre national. L'ULP a également recommandé à CH-PL de trouver une politique plus stricte sur les absences pour assurer l'efficacité des entraînements et la préparation appropriée des athlètes aux compétitions. Toutefois, l'avis des entraîneurs devrait être prise en compte.

- CoE Champéry – la secrétaire générale a expliqué les conditions de sélection
- Remboursement des frais de compétition – Le président a précisé la nouvelle politique de remboursement des frais de compétitions et de stages privés.



UNION LUXEMBOURGEOISE DE PATINAGE asbl  
affiliée à la  
Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace  
(FLSG)  
et à la Fédération Internationale de Patinage (ISU)  
[www.ulp.lu](http://www.ulp.lu)  
[ulp.secretariat@gmail.com](mailto:ulp.secretariat@gmail.com)

- La secrétaire Générale a également souligné la nouvelle politique et dynamique de ULP basées sur le respect des principes, des règles, des intérêts de la fédération et de la loyauté. Le président a rappelé le principe de loyauté et l'importance de respecter l'autorité des entraîneurs. Les athlètes doivent coopérer plus étroitement avec leurs entraîneurs respectifs, y compris concernant le choix de leurs stages et les programmes de compétition. Également, les athlètes, notamment les membres du cadre national sont tenus de concentrer leurs intérêts sur la promotion et la représentation de leur club et leur fédération et, en conséquence, s'abstenir de promouvoir les clubs à l'étranger. L'ULP va en informer les membres du cadre et compléter les règles et les guidelines régissant le cadre national par une clause restrictive.

La secrétaire générale a souligné que ce principe de loyauté et la promotion des intérêts de la fédération doivent s'appliquer à tous les membres, y compris aux dirigeants du club. Tout abus constaté ne devrait pas rester sans réponse.

- Dans le cadre du rapport d'activité, le trésorier a mentionné la mise en place de séances collectives du Mental Coaching et ses effets positifs sur le comportement et la vie sportive et privée des membres participants. L'ULP s'engage à pérenniser ce type de soutien aux athlètes.
- Projets à venir – Adopter les statuts ULP pour se conformer à la nouvelle loi
  - Camp d'été de l'ULP d'été plus développé
  - Organisation d'un JGP en 2025 – une réunion du comité directeur pour discuter des possibilités
  - Camp spécifique des Petites nations – l'ULP souhaite développer et soutenir ces initiatives
  - Congrès ULP – Las Vegas juin 2024 – l'ULP sera représentée par son président et Jerry Hilgert, juge national et international de l'ULP.

Le rapport sur les activités de l'ULP est approuvé.

## **6. Rapport sur la situation financière**

Le trésorier a présenté l'état des comptes et le rapport au nouveau format des petites associations, tel qu'il sera publié au RCS. Le rapport financier couvre la période de la saison de 2022/2023 (au 31 août 2023). Les différentes positions ont été expliquées.

L'ULP demande à CH-PL d'effectuer un inventaire du matériel à disposition du Club mais dont l'ULP est propriétaire.

Le rapport a été approuvé.

## 7. Le rapport des vérificateurs de caisse

L'ULP informe qu'elle s'est déjà conformée aux recommandations des réviseurs des comptes, notamment la mise en place d'un formulaire spécifique pour la demande de remboursement de frais.

Décharge est donné au comité exécutif.

## 8. L'approbation du bilan et du budget pour l'exercice suivant

Les nouvelles positions à prévoir ont été présentées

Le trésorier a présenté les dépenses prévues de l'ULP pour la saison 2023-2024. Un déficit de 16k par rapport aux prévisions faites en 2022-2023. Une grosse partie est justifiée par des subsides supérieurs à ceux prévus, et des dépenses non-reprises dans le budget précédent. Par exemple le Mental Coaching qui, après quelques séances, donne une première impression positive.

Le CH-PL a demandé une ventilation plus détaillée des « autres dépenses ».

La situation des comptes présente un bilan total satisfaisant.

Approuvé.

## 9. Divers

- Le président a présenté aux délégués du CH-PL l'extrait du RCS concernant la radiation d'office du RCS du Cercle Remich Patinage (RCP) du 12 mars 2024. Le CRP n'a pas informé l'ULP de cette radiation. Le président constate que le CRP a perdu son statut de membre de l'ULP. Cette circonstance sera prise en compte dans le cadre de l'élaboration du nouveau statut et la liste des membres sera actualisée.
- La proposition de la FLSG d'un nouveau règlement sur les licences – Après une première analyse l'ULP considère que ce projet pourrait être contraire aux règles de l'ISU et à la loi luxembourgeoise sur les ASBL et va proposer une réunion de travail à FLSG.

Luxembourg, le 19 mai 2024.



Jimmy Stryhn Meyer

Président



Juliana Berg

Secrétaire générale



Philippe Giltaire

Trésorier